RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



TABLE DES MATIÈRES

- 3 LE CCSI EN BREF
- 4 ÉDITORIAL
- 5 ENGAGEMENT MILITANT ET SOUTIEN AU CCSI
- 6 STATISTIQUES
- 8 PERMANENCE D'ACCUEIL ET INFORMATION
- 10 CONSULTATION PETITE ENFANCE, SANTÉ ET GENRE
- 12 CONSULTATION ÉCOLE ET SUIVI SOCIAL
- 14 CONSULTATION PERMIS DE SÉJOUR
- 16 CONSULTATION ASSURANCES SOCIALES
- 18 OPÉRATION PAPYRUS
- 20 FEMME, TU ES BELLE...
- 21 INFORMATION ET COMMUNICATION
- 22 EXPERTISE ET FORMATION
- 23 TRAVAIL EN RÉSEAU
- 24 ORGANISATION DE L'ASSOCIATION
- 25 SOUTIENS FINANCIERS
- 26 COMPTES

Centre de Contact Suisses - Immigrés Route des Acacias 25 - 1227 Les Acacias admin@ccsi.ch - www.ccsi.ch

022 304 48 60

CCP 12-21188-7



LE CCSI EN BREF

Le CCSI s'engage pour une société qui traite sur pied d'égalité toutes les personnes qui la composent et la font vivre, quelle que soit leur nationalité d'origine. Le CCSI est une association sans but lucratif.

NOTRE ACTION

Le CCSI revendique l'égalité des droits pour toutes et tous. Son action vise à défendre le respect et l'application concrète des droits des personnes migrantes, ainsi qu'à éliminer les discriminations – que ces dernières soient institutionnelles ou privées, directes ou indirectes.

De plus, s'appuyant sur son expertise de terrain, le CCSI s'attache à promouvoir une meilleure connaissance des réalités migratoires, afin de favoriser le développement d'une société plurielle et démocratique.

Le CCSI développe son activité autour de trois axes :

- organisation de différents services d'aide individuelle pour toute personne migrante vivant dans le canton de Genève;
- participation à des groupes de réflexion, diffusion d'informations, expertise et enseignement sur les questions liées à l'immigration;
- promotion de changements en faveur d'une plus grande ouverture au niveau de la politique migratoire à Genève et en Suisse.

NOS VALEURS

Que ce soit dans les causes que nous défendons, les actions que nous menons, vis-à-vis des usagers et usagères qui fréquentent le CCSI, ou dans notre politique de ressources humaines, nous nous engageons à promouvoir et à respecter les principes fondamentaux suivants:

- La justice, l'égalité de traitement et la non-discrimination sont au cœur de notre travail: nous nous engageons dans la défense des droits, pour le respect de l'État de droit et contre l'arbitraire sous toutes ses formes.
- Nous cherchons à remettre en question et à déconstruire les stéréotypes ainsi que toutes les formes d'essentialisation, soit le fait de réduire les personnes à une seule des multiples dimensions qui les constituent et de les y enfermer.
- Dans le cadre de notre pratique quotidienne auprès des personnes migrantes, nous faisons preuve d'empathie à l'égard des usagers et des usagères et leur garantissons une écoute respectueuse et dénuée de jugement.
- Nous menons notre action en toute indépendance: nous ne sommes liés à aucun parti politique et demeurons autonomes de toute influence extérieure dans nos prises de position.
- Nous sommes attachés au principe de solidarité et promouvons une société dans laquelle l'entraide et l'attention aux plus vulnérables sont valorisées, dans le respect de leur autonomie.



Dans le préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est définie comme un état de bien-être physique, mental et social complet, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. On peut en déduire qu'être en bonne santé nécessite un accès aux soins, mais aussi des conditions de travail et de vie adéquates: logement, sentiment de sécurité et possibilité de se projeter dans l'avenir.

Pour les personnes migrantes sans statut légal, c'est loin d'être le cas. La précarité de leur situation les place dans un état d'instabilité sociale et d'insécurité (peur de perdre son emploi, d'être renvoyé-e de Suisse, etc.). Ces craintes entravent de fait leur capacité à jouir de leurs droits fondamentaux, en particulier leur santé. Cette année, le CCSI s'est tout particulièrement penché sur cette question dans le cadre d'un groupe de travail, et en a tiré des constats alarmants. Ainsi, une partie des personnes précarisées sans statut légal souffrent de pathologies dont la gravité est souvent importante du fait du retard de la consultation, du diagnostic et du traitement. La clandestinité, la peur et les multiples discriminations dont elles sont victimes ont de lourdes conséquences sanitaires sur les personnes.

Au-delà de ces facteurs de risques, se faire soigner peut représenter pour certaines personnes migrantes un véritable parcours du combattant. Les difficultés d'accès aux soins peuvent être administratives en raison de la complexité du système de santé, juridiques du fait de la précarité du statut ou de l'absence de statut de ces personnes, ou encore organisationnelles à l'intérieur des services de santé eux-mêmes, qui insistent parfois lourdement pour obtenir une affiliation à l'assurance-maladie ou une participation aux frais lors de traitements lourds ou chroniques.

Si la loi prévoit l'affiliation obligatoire à une assurance-maladie pour toute personne résidant plus de trois mois en Suisse, nombre de personnes séjournant durablement sur le territoire ne peuvent assumer ce devoir, principalement faute de ressources financières. Les prix souvent prohibitifs de l'assurance-maladie de base, la franchise et la quote-part de 10 % exigée par les assureurs, représentent un obstacle majeur à l'accès aux soins. Et pour celles et ceux qui sont affilié·e·s, le choix de franchises très élevées pour économiser sur les primes peut impliquer de ne plus pouvoir se permettre des frais médicaux.

Si certain-e-s, en raison du prix élevé des primes, renoncent à s'affilier à l'assurance-maladie, d'autres facteurs tels que la méconnaissance du système de santé suisse et les barrières administratives entrent également en ligne de compte. Par ailleurs, leurs préoccupations peuvent être centrées sur bien d'autres sujets que la santé ou la prévention, sans parler de la complexité des situations individuelles, du manque d'information ou de l'isolement social et des obstacles linguistiques qui, pour les personnes récemment arrivées, accentuent ces difficultés.

L'opération Papyrus, éclaircie plus que bienvenue après des années de lutte, en offrant une possibilité – même limitée – d'obtenir un permis de séjour, devrait notamment permettre un meilleur accès aux soins pour les personnes migrantes concernées, mais aussi contribuer à améliorer leurs conditions de travail. On peut toujours rêver; c'est en tout cas le rêve que le CCSI veut transformer en réalité.

Sophie DE WECK HADDAD Viviane Gonik Comme toutes les associations, le CCSI ne pourrait fonctionner sans un apport conséquent de la part des personnes bénévoles et militantes. De nombreuses personnes apportent régulièrement leur précieux soutien à l'équipe salariée et contribuent de manière essentielle aux activités de l'association. C'est notamment le cas des membres du secrétariat et du comité (voir Organisation, p. 24), dont nous tenons à saluer l'engagement: leur présence régulière, leur participation active et leur regard critique sont les piliers sur lesquels le CCSI s'appuie pour construire son action. Plusieurs membres du comité se sont notamment investies dans le groupe de travail sur l'accès à la santé, mis sur pied après que le comité a décidé de faire de ce thème un «fil rouge» de nos réflexions collectives pour l'année 2017.

DES ACTIVITÉS DIVERSES

D'autres personnes militantes ont en outre appuyé le CCSI en participant à des tâches très diverses: travaux de traduction, relectures ou encore classement de documents. Plusieurs stagiaires et bénévoles ont également contribué au travail quotidien du CCSI, notamment en appui aux consultations

École et suivi social, Assurances sociales, et Petite enfance, santé et genre. L'apport des bénévoles a été particulièrement précieux à la permanence d'accueil et information et pour les permanences d'information mises sur pied pour absorber les demandes liées à l'opération Papyrus. Sans leur engagement sans faille, nous n'aurions simplement pas pu faire face à ces nombreuses sollicitations. Le CCSI tient à remercier ici chaleureusement Frédérique BOUCHET, Claire-Lise Dreifuss, Martha Herrera, Nuria Pinyol, Pilar SOLA RONCAL, Candida Russo, Heidi SIEGFRIED, Christiane TSCHOPP, ainsi que toutes les autres personnes que nous aurions pu oublier. Enfin, nous adressons également un merci gourmand à la boulangerie Wolfisberg, qui remet ses délicieux invendus au CCSI, permettant à nos usagers·ères d'en profiter.

PLUS DE 1 100 HEURES DE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉES

En 2017, le personnel salarié a fourni plus de 340 heures de travail non payées et non récupérées au CCSI. Ces heures supplémentaires découlent en partie de l'engagement militant des collaboratrices mais également d'une surcharge de travail chronique. À cela

s'ajoutent les quelque 760 heures de travail effectuées par des bénévoles tout au long de l'année, ce qui porte le temps de travail non rémunéré à l'équivalent d'un poste de travail à près de 60% pour 2017.

Puisque le montant des subventions et des fonds récoltés auprès de bailleurs privés ne parvient pas à suivre l'augmentation de la charge de travail, les ressources financières du CCSI ne lui permettent ni de compenser de manière adéquate le travail effectué par l'équipe salariée, ni de se passer du travail des bénévoles et stagiaires pour son fonctionnement quotidien. Cette problématique dépasse de loin le seul CCSI, et concerne presque toutes les associations de Genève. Mais face à la forte surcharge, cet engagement militant est d'un secours particulièrement précieux au CCSI.



FRÉQUENTATION

Toutes consultations confondues, le CCSI a suivi 1640 dossiers en 2017, dont 490 nouveaux dossiers. Si le nombre de nouveaux dossiers augmente, le nombre de dossiers suivis connaît une très légère baisse – une première depuis 2013.

Le nombre de dossiers suivis est néanmoins en croissance dans les deux consultations au sein desquelles nous avons pu augmenter la dotation des postes (un 20% supplémentaire dans la consultation Assurances sociales consacré aux

	1	HOUVEAUX	DOSSIERS			Dossier	s suivis	
CONSULTATION	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
École et suivi social	203	220	233	244	827	938	962	895
Petite enfance, santé et genre	113	118	117	102	335	337	360	313
Assurances sociales	23	21	25	38	95	102	106	134
Permis de séjour	74	61	84	60	185	216	252	252
Papyrus	-	-	-	46	-	-	-	46
TOTAL	413	420	459	490	1442	1593	1680	1 640

dossiers sans lien avec l'assurance-invalidité, et un 40 % dans la consultation Permis de séjour consacré au suivi des dossiers Papyrus). Le CCSI a assuré 3 500 entretiens toutes consultations confondues, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2016. À noter que l'on constate une progression du nombre d'entretiens dans la consultation École et suivi social, et ce malgré la baisse du nombre de dossiers suivis. Cela s'explique par le nombre plus élevé d'entretiens nécessaires au suivi des nouvelles situations (en hausse), et par le fait que les personnes doivent de plus en plus souvent revenir parce qu'il manque des documents justificatifs (les autorités exigeant toujours davantage de documents pour des procédures identiques).

STATUT DE SÉJOUR

Les démarches pour lesquelles nous accompagnons les personnes sont intrinsèquement liées à leur statut de séjour. Ainsi, dans la mesure où les activités du CCSI ne changent pas d'année en année, les proportions selon le statut ne connaissent que peu de modifications pour les dossiers suivis. En revanche, on constate une hausse de 5% des titulaires de dossiers sans

	NOUVEAUX DOSSIERS			Dossiers suivis				
STATUT DE SÉJOUR	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Disposant d'un permis	20%	22%	20%	16%	16%	19%	18%	19%
En attente d'un permis	6%	5%	8%	8%	5%	5%	6%	8%
Suisses	2%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%
Sans autorisation de séjour	72%	71%	70%	75%	78%	75%	75%	72%

permis de séjour (et une baisse de 4% des titulaires avec permis) parmi les nouveaux dossiers en 2017, probablement imputable aux dossiers de régularisation ouverts dans le cadre de l'opération Papyrus et aux variations constatées dans les pays de provenance.

PROVENANCE NOUVEAUX DOSSIERS DOSSIERS SUIVIS

Dans la consultation Assurances sociales, nous ouvrons plus de dossiers pour des ressortissant-e-s de l'Union européenne (UE) depuis que nous avons élargi les types de situations que nous pouvons traiter. Grâce à l'augmentation du temps de travail dont elle a bénéficié, la consultation peut en effet désormais accompagner davantage d'usagers-ères pour des démarches liées aux prestations complémentaires familiales ou au logement, qui

	THE TAXABLE PROPERTY.							
PROVENANCE	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Amérique latine	40%	45%	52 %	51%	53%	53%	55%	55%
Union européenne (UE)	34%	31%	26%	21%	26%	25%	22%	19%
Europe hors UE	6%	8%	6%	9%	6%	7%	7%	8%
Autres pays	18%	15%	14%	18%	14%	14%	15%	17%
Suisse	2%	1%	2%	1%	1%	1%	1%	1%

demandent beaucoup de temps. Ces démarches étant réservées aux personnes qui ont un permis de séjour et un certain nombre d'années de résidence, il est normal qu'elles concernent plus les Européen·ne·s. Dans la consultation Permis de séjour, si les ressortissant·e·s d'Amérique latine représentent de manière stable la moitié des nouveaux dossiers, nous constatons une forte baisse des nouvelles situations concernant des ressortissant·e·s de l'UE, alors que la part des titulaires de dossiers en provenance d'Afrique ou d'Asie augmente sensiblement depuis 2015 (hors dossiers Papyrus).

Alors que les consultations École et suivi social et Petite enfance, santé et genre suivent toutes deux des familles d'enfants sans statut légal, la première est confrontée à une plus grande variabilité dans l'origine de ces familles. En effet, la majorité des parents reçus dans la consultation École et suivi social sont des primo-arrivants (75 % sont en Suisse depuis moins de deux ans). Ainsi, la variation des provenances est directement liée aux flux migratoires. On constate par exemple depuis 2015 une augmentation de 40 % des ressortissant·e·s latino-américain·e·s, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des titulaires de nouveaux dossiers, et une baisse d'un tiers des arrivées de l'UE.

Dans la consultation Petite enfance, santé et genre, nous recevons de manière relativement stable une grande majorité (entre 85 et 90%) de personnes originaires de pays tiers (hors UE). Ces familles font la plupart du temps appel au CCSI à l'occasion de l'arrivée d'un enfant alors qu'elles sont – pour plus de la moitié d'entre elles – ici depuis au moins deux ans, généralement sans statut légal. Les cas de familles qui arrivent en Suisse avec leurs enfants sont plus rares lorsque ces derniers sont en âge préscolaire.



PERMANENCE D'ACCUEIL ET INFORMATION

La permanence d'accueil et information est responsable du premier contact avec les usagers·ères du CCSI. Elle reçoit gratuitement et sans rendez-vous principalement des personnes migrantes, mais également des citoyen·ne·s suisses qui ont des questions en lien avec la migration. Nous nous efforçons de répondre rapidement aux diverses problématiques rencontrées suite à leur installation sur le territoire genevois. Après identification des besoins et dans la mesure du possible, un rendez-vous pourra être obtenu dans l'une de nos consultations. Dans le cas où une réponse adaptée ne peut être trouvée dans notre centre, nous réorientons les personnes vers les autres acteurs du réseau genevois. En 2017, la permanence d'accueil et information du CCSI a reçu 5378 personnes et 3396 appels téléphoniques, ce qui représente une augmentation de 9% par rapport à 2016.

Le soutien du BIE nous a permis de développer l'action du CCSI sur le thème de la primoinformation, tant à l'interne que vis-à-vis de l'extérieur. D'une part nous avons eu l'occasion de réfléchir, de préparer et de mettre en place des services plus adaptés aux besoins des usagers-ères du CCSI et avons, de ce fait, considérablement amélioré les services que nous pouvons leur offrir. D'autre part, nous avons désormais les moyens de jouer un rôle plus proactif dans le réseau, ce qui nous permet d'instaurer une collaboration plus étroite avec nos partenaires. Ainsi, le CCSI participe à plusieurs groupes de travail tels que le Réseau d'accueil genevois (RAG) ou le Stamm, un groupe d'associations actives auprès des personnes précarisées. Ces collaborations nous permettent d'être informé-e-s sur les différents projets qui se développent sur le terrain, et par conséquent de mieux renseigner les personnes qui s'adressent à notre permanence.

PRIMO-INFORMATION

En 2017, la permanence d'accueil et information a mis en place un projet pilote de séances d'information collectives à l'intention de nos usagers et usagères. Afin de s'assurer que ces séances soient adaptées au mieux à leurs besoins, nous leur avons mis à disposition pendant trois mois un questionnaire traduit en cinq langues.

Le résultat nous a permis de confirmer non seulement l'existence effective d'un intérêt pour ces séances d'information, mais également de définir des thématiques prioritaires: l'emploi dans l'économie domestique, l'obtention d'un permis de séjour pour les personnes issues de pays tiers, l'accès au logement, à la santé et à l'éducation ainsi que les questions liées à la retraite. Au cours de l'année 2017, nous avons déjà pu organiser deux séances: la première sur les droits et les obligations des personnes en location ou sous-location, et la deuxième sur le fonctionnement de l'assurance-maladie.

NOUVEAUX SERVICES AU PUBLIC

L'équipe de la permanence d'accueil et d'information a pu constater au quotidien le désarroi des usagers et des usagères, particulièrement face à la paperasse liée à l'assurance-maladie de leurs enfants (factures de primes ou de médecin, remboursements, poursuites, etc.). Afin de les aider à comprendre et à conserver correctement leurs documents, nous avons mis en place une permanence «Soutien administratif assurance-maladie ». D'autre part, suite à l'augmentation des primes de l'assurance-maladie, nous les accompagnons également dans les démarches de changement de caisse maladie. Les subsides ne suffisant plus à couvrir même les primes mensuelles les plus basses, nous leurs évitons ainsi d'être exposé-e-s à des frais supplémentaires et de renforcer leur précarité.

L'opération Papyrus, avancée historique dans la politique migratoire à Genève (voir pages 18-19), a également impacté le travail de la permanence. Afin de pouvoir répondre aux questions relatives à la régularisation dans ce cadre, nous avons mis en place une permanence d'information spécifique à cette opération à la réception du CCSI. Nous avons ainsi fourni à de nombreuses personnes toutes les informations nécessaires concernant les critères à remplir, la manière de déposer le dossier et les adresses des permanences à disposition. Nous avons également alerté les familles sur les risques encourus dans le cas où elles décidaient de présenter leur dossier par elles-mêmes, ou si elles ne remplissaient pas tous les critères. Le flux des demandes s'étant normalisé, c'est aujourd'hui notre juriste spécialisé dans le traitement des dossiers Papyrus qui a pris le relais, et qui répond aux demandes des personnes souhaitant avoir plus d'informations concernant une future régularisation dans le cadre de l'opération.

UNE ÉQUIPE MULTILINGUE

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à nos deux fidèles bénévoles Candida Russo et Pilar Sola Roncal pour leur engagement au sein du CCSI. Cela fait maintenant plus d'un an qu'elles donnent généreusement de leur temps libre et de leurs compétences pour nous épauler. Leur aide précieuse est indispensable au bon fonctionnement de notre permanence d'accueil. De plus, notre ancienne stagiaire Eugénie JABAKJI nous a rejoints dès mars 2017 afin de soutenir l'équipe. Nous nous réjouissons de pouvoir ainsi recevoir nos usagers·ères dans de meilleures conditions et de répondre, dans la mesure du possible, à leurs attentes.

Grâce aux différentes origines de nos permanentes, les compétences linguistiques de l'équipe accueil se sont renforcées et en cas de difficulté à communiquer en français, nous sommes maintenant en mesure de répondre au public en espagnol, portugais, italien, anglais ou arabe.

Sandra Garlejo, Catherine Rossi, Teresa Lourenço et Eugénie Jabakji 3600

C'est le nombre de SMS envoyés

pendant l'année 2017 afin d'informer nos usagers et usagères du déroulement des séances d'information collectives organisées au CCSI.

Grâce à l'enquête précitée, nous avons identifié le message texte comme moyen de communication largement favorisé par nos usagers ères et avons mis en place un service d'alerte SMS pour les numéros de téléphone figurant dans notre base de données.

Le CCSI est actuellement la seule association dans le réseau à pouvoir offrir un tel service. De plus, facilement transmissibles, ces SMS nous permettent de toucher un grand nombre de personnes concernées de manière rapide et directe.

CONSULTATION PETITE ENFANCE, SANTÉ ET GENRE

La consultation Petite enfance, santé et genre travaille avec des familles sans autorisation de séjour ayant des enfants en âge préscolaire. La plupart de ces familles sont des femmes élevant seules leur(s) enfant(s). Affiliation et suivi de l'assurance-maladie (établissement du numéro AVS à 13 chiffres, demande de subside), démarches administratives, appui pour trouver une solution de garde, information et orientation en matière d'autorisation de séjour, de santé et du droit du travail, appui pour les démarches de reconnaissance et d'action en paternité sont les principaux sujets traités. Une attention particulière est portée aux conditions de travail dans le secteur de l'économie domestique et aux formes de vulnérabilité vécues par les femmes sans statut légal.

En 2017, il y a eu 535 consultations, 307 dossiers suivis et 102 nouveaux dossiers ouverts (respectivement 533, 360 et 111 en 2016). Les nationalités latino-américaines sont les plus représentées: elles constituent la moitié des dossiers suivis et 59% des nouveaux dossiers. Près de 70% des usagers-ères sont sans

statut légal, alors que 15% sont des familles à « statut mixte » et 15% des usagers-ères sont en attente d'une autorisation de séjour. Il y a eu davantage d'ouvertures de dossiers les premiers mois de l'année et à la fin de l'été.

Cette année, les demandes d'information, de conseils et de clarification, ainsi que le travail d'orientation liés à l'opération Papyrus ont été centraux. Cette brèche importante est source d'espoir pour nombre d'usagers-ères, même si dans le cadre de cette consultation, peu de familles remplissent les critères pour entrer dans ce dispositif, principalement à cause de la durée du séjour et de leur situation de travail (voir l'encart et les pages consacrées à l'opération Papyrus).

ACCÈS ET ENTRAVES AUX DROITS FONDAMENTAUX

La réflexion sur l'accès et les entraves aux droits fondamentaux s'est poursuivie sur différents fronts. En juin, la responsable de la consultation a participé à un «focus group» dans le cadre de la préparation des Assises

de la famille, Les Vulnérabilités psychiques et sociales des familles, Quelles barrières aux prestations? organisé par l'Observatoire des familles et Avenir Familles. Cet espace a été l'occasion de rappeler les difficultés rencontrées par les usagers-ères dans leur accès aux droits et à la santé. Lors des Assises, la permanente est également intervenue dans l'atelier Vulnérabilités des migrations, dénonçant les lenteurs institutionnelles et administratives qui placent les personnes dans des situations intenables (pour l'ouverture de certains droits, comme pour une demande ou un renouvellement d'autorisation de séjour).

Le coût de l'assurance-maladie et, en conséquence, le nombre croissant de personnes – avec et sans statut légal – ne parvenant plus à s'acquitter du montant de leur prime, a également été abordé. À la suite de cette journée, un groupe de travail s'est constitué, se focalisant sur deux axes principaux: l'accès aux droits et aux prestations, ainsi que la complexification du système, qui ne tient pas compte de la diversité des trajectoires de vie.



INTERVENTION, TRANSMISSION ET ENCADREMENT

La responsable de la permanence est régulièrement sollicitée pour des cours et des séminaires (Hautes Écoles de Travail Social et Universités de Lausanne et de Genève, Forum œcuménique). Cette année, les interventions ont porté sur les thématiques suivantes: la fragilité des droits en contexte migratoire et les devoirs des personnes travaillant dans le champ social; le secteur de l'économie domestique, révélateur des divisions sexuelle, sociale et internationale du travail; les enjeux actuels autour du dispositif de régularisation Papyrus; les démarches mises sur pied pour ouvrir l'accès à la justice pour les personnes sans statut légal victimes de violences sexuelles, familiales et conjugales, dans les sphères professionnelle et privée. Ces interventions ont suscité de nombreuses questions et débats sur l'accès aux droits des personnes vulnérables et sur le cadre législatif actuel. Par ailleurs, l'encadrement du stage et du travail écrit pour la reconnaissance du diplôme en travail social de Claudia PEREIRA a été une expérience riche et stimulante qui a permis d'enrichir et de questionner la pratique, comme la réflexion sur les réalités migratoires actuelles.

Laetitia CARRERAS

40 000

C'est le nombre d'employées de maison sans statut légal en Suisse. Elles sont entre 6 000 et 8 000 à Genève. Au mois de mai, la responsable de la consultation

est intervenue lors de la journée *Travail rémunéré dans les ménages privés: situation actuelle et perspectives*, à Zurich, sur les conséquences de l'absence d'autorisation de séjour et les conditions de travail dans le secteur de l'économie domestique. Le fait que le «travail au gris» n'existe pratiquement pas en Suisse alémanique – c'est-à-dire la possibilité d'être déclarére aux assurances sociales tout en étant sans statut légal – rend difficile l'extension d'un modèle tel que le Chèque-service genevois. Pour les travailleuses avec statut ou régularisées, les mesures nécessaires pour instaurer le contrat-type de travail (CTT) et la situation particulière des *live-in* – les employées qui vivent sur leur lieu de travail – sont actuellement des enjeux de taille. Par ailleurs, pour celles prenant en charge une personne âgée et/ou dépendante ou un/des enfant(s), il serait urgent de développer un modèle de subventionnement qui prenne en compte le revenu et la fortune des personnes employeuses, afin de garantir les conditions de travail définies par le CTT.

Nous avons également travaillé à l'adaptation au contexte romand de la brochure *Aucune employée de maison n'est illégale*, sortie en français en novembre 2017. Celle-ci retrace les enjeux, le contexte et les revendications de la campagne nationale du même nom. Cette brochure est destinée à un large public – travailleuses domestiques, personnes employeuses, militantrers, grand public – et s'avère être également un outil pédagogique et de transmission d'une culture associative et politique lors des interventions.





DROITS DE L'ENFANT

Toute personne devrait avoir la liberté de choisir son destin et de s'établir ailleurs que dans son pays d'origine, dans l'espoir d'une vie meilleure. La consultation École et suivi social accompagne les familles sans permis de séjour qui arrivent et vivent à Genève, et dont les enfants fréquentent l'école primaire. Son mandat est de faire en sorte que l'enfant ne subisse pas de discriminations en raison de son statut juridique ou de celui de ses parents. Tout enfant qui vit à Genève est protégé par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quel que soit son statut juridique. Dans la réalité cependant, le respect des droits de l'enfant ne va pas de soi et doit être défendu au quotidien. En assumant notamment le suivi de l'assurance-maladie de l'enfant – affiliation et demande annuelle de subside – la consultation École et suivi social permet l'intégration immédiate de l'enfant dans une classe. Le CCSI est le seul partenaire genevois à effectuer ces démarches pour les enfants sans statut légal de l'école primaire et est officiellement mandaté pour le faire.

QUELQUES CHIFFRES

En 2017, la consultation a suivi 895 familles, dont 244 arrivées en cours d'année. Plus de

500 d'entre elles sont des familles monoparentales. Cependant, parmi ces dernières, certaines sont arrivées en couple mais ont été séparées pour des raisons économiques. En effet, par manque de travail, il arrive que l'un des parents – le plus souvent le père – quitte la famille et parte tenter sa chance ailleurs. Cette situation concerne surtout les personnes titulaires d'un permis de séjour dans un pays de l'UE ou de nationalité communautaire.

Quant à la provenance des familles, ces dernières sont principalement originaires de l'Amérique latine (59%) et de l'UE (19%). Les difficultés liées à l'obtention du regroupement familial génèrent 30% de familles à statut juridique mixte, où certains membres de la famille sont en possession d'un permis, d'autres pas. Cette année, la consultation a réalisé 1539 entretiens – une augmentation de plus de 8% par rapport à 2016. Ce chiffre reflète la complexité croissante des situations familiales.

PAPYRUS: ESPOIRS ET OBSTACLES

L'opération Papyrus (voir nos pages spéciales) offre un horizon stimulant aux familles sans statut légal. Construire une vie meilleure et stable à Genève pour soi et pour ses enfants devient enfin une réalité accessible.

De nombreuses familles suivies par la consultation rencontrent toutefois deux obstacles importants lorsqu'elles cherchent à se conformer aux critères requis pour déposer une demande de permis dans le cadre de cette opération. Le premier est l'indépendance financière. En effet, le type de travail et les conditions qui y sont liées n'ont pas changé: dans le secteur peu réglementé de l'économie domestique, le travailleur ou la travailleuse dépend du bon vouloir de l'employeur concernant le montant du salaire, la régularité des heures de travail offertes et le paiement des cotisations aux assurances sociales qui donnent accès aux allocations familiales. Par peur de perdre leur emploi, les personnes n'osent souvent pas revendiquer leurs droits. Cependant, en clarifiant les conditions d'octroi et en simplifiant la procédure, l'opération Papyrus place le permis « à portée de main ». Ce faisant, elle donne parfois le courage nécessaire pour prendre le risque et, pour certain-e-s, améliorer leurs conditions de travail.

Le second obstacle est celui des interruptions du séjour. Telle femme est rentrée quelques mois en Mongolie au chevet de son mari mourant, telle autre s'est envolée pour le Brésil récupérer son enfant, sa mère ne pouvant plus s'en occuper. Une autre famille encore, après six ans à Genève, a tenté de revivre dans son pays d'origine, hélas sans succès. En raison de ces parcours, les familles qui reviennent à Genève sont obligées de remettre à zéro le compteur des cinq années de séjour requises.

En 2017, l'opération Papyrus a impacté le travail de la consultation au quotidien, que ce soit pour informer les usagers-ères qui répondent aux critères et les motiver à prendre contact avec notre collègue en charge du suivi juridique des demandes de permis dans le cadre de Papyrus, ou de façon plus générale, pour répondre à toutes les questions suscitées par l'opération Papyrus dans le courant des entretiens.

COLLABORATIONS RENFORCÉES

Les collaborations entre les différentes consultations du CCSI se sont renforcées et permettent aux familles de mieux jouir de leurs droits. Les liens avec la consultation Permis de séjour permettent à nos usagers-ères d'être accompagné-e-s pour l'obtention d'un permis, mais aussi pour les démarches de regroupement familial et le renouvellement

de permis, par exemple. Les collègues de la consultation Assurances sociales se chargent quant à elles des dossiers complexes concernant les allocations familiales, des changements d'imposition à la source, ou encore des démarches liées à un enfant en situation de handicap. Ces réalités particulières ne peuvent être suivies dans la consultation École et suivi social, faute de temps ou de compétences. Ces importantes collaborations permettent aux familles concernées d'être suivies au CCSI de manière plus globale, alors qu'elles ont déjà développé avec nous des relations de confiance et que les détails de leur situation nous sont connus. Évidemment, certaines familles doivent également être orientées vers d'autres partenaires pour des problématiques auxquelles le CCSI ne peut répondre.

> Christine PITTET Amanda SCHROEDER Teresa LOURENÇO

C'est le nombre d'enfants sans statut légal qui ont pu manger gratuitement dans les restaurants scolaires grâce à l'intense collaboration du CCSI avec le Service social de la Ville de Genève. D'autres communes apportent un appui semblable. Dans un contexte de grande précarité familiale, la prise en charge de l'accueil parascolaire et des repas scolaires est essentielle et offre parfois à ces enfants le seul repas équilibré de la journée. Garant du revenu des familles, le CCSI assure le lien entre celles-ci, les services sociaux communaux et les associations qui gèrent les restaurants scolaires. Par ailleurs, la consultation École et suivi social a permis à 735 familles de bénéficier de subsides de l'assurancemaladie pour leurs enfants.

Le CCSI tient à remercier très chaleureusement ses partenaires: le Service de l'assurance-maladie, le GIAP, le Service social de la Ville de Genève, ainsi que les services sociaux des communes genevoises.

CONSULTATION PERMIS DE SÉJOUR

Plus de 250 dossiers suivis, 300 entretiens et près de 700 courriers et courriels envoyés aux autorités et tribunaux... En 2017, la consultation Permis de séjour, qui assure le suivi des procédures liées à l'obtention et au renouvellement de divers permis, a de nouveau assumé une charge de travail considérable.

DÉFENDRE LES DROITS

Parmi les dossiers suivis, la part de ceux liés aux regroupements familiaux a augmenté, alors que le nombre de renouvellements d'autorisations de séjour et les demandes de permis pour cas de rigueur (hors « opération Papyrus ») reste relativement stable. Ce constat reflète non seulement le fait que les personnes qui ont mandaté le CCSI sont satisfaites de la qualité du suivi, et continuent à lui faire confiance (renouvellements), mais indique également que les difficultés administratives, ainsi que les obstacles pour faire valoir des droits deviennent toujours plus importants (regroupements

familiaux, renouvellements). Par conséquent, et comme déjà depuis deux ans, la consultation a pu accepter moins de nouvelles demandes, et des personnes ont dû être orientées vers d'autres lieux compétents.

La part des dossiers relatifs à la procédure spécifique pour permettre le mariage de deux personnes dont une est sans statut légal a sensiblement diminué. Cette baisse s'explique par une collaboration accrue avec le Collectif de soutien aux sans-papiers (CSSP), dont les responsables ont reçu de nombreux couples se trouvant dans cette situation. Comme l'année dernière, la consultation a déployé ses efforts en faveur des ressortissant·e·s d'États tiers pouvant obtenir une autorisation d'établissement. Ces cas demandaient une attention particulière en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité le 1er janvier 2018, qui pose comme condition de dépôt de la demande, entre autres, d'être au bénéfice de ce type de titre de séjour.

En 2017, la part des procédures régies par les dispositions de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) a aussi augmenté. Celles-ci ont encore une fois nécessité de longues heures de travail afin d'assurer la défense des droits des personnes concernées, en raison des violations de l'ALCP et de la jurisprudence commises par les autorités, rallongeant ainsi les procédures de manière significative.

Globalement, la longueur des procédures a posé problème, et le CCSI a décidé d'initier des procédures particulières afin d'obtenir des décisions dans des cas où elles n'avaient pas été rendues après une attente de plusieurs mois, voire des années (lire ci-contre).

L'ACTION COMMUNE, COMPLÉMENTAIRE ET NÉCESSAIRE

Le travail collectif au sein de trois entités – le groupe de travail «Femmes migrantes et violences conjugales», le comité de l'Obser-



vatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE-romand) et la Plateforme des associations actives en droit des étrangers (PAADE) – a continué en 2017.

Au sein de la PAADE notamment, notre but est de promouvoir des mesures et des procédures visant à ce que les droits des personnes soient toujours mieux respectés dans le cadre du traitement des dossiers, et ce indépendamment du fait que leur dossier soit suivi par l'une des consultations associatives compétentes. Pour y parvenir, la PAADE rencontre régulièrement la Direction de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Dans ce cadre, la PAADE propose des pistes d'amélioration et s'engage pour que les avancées obtenues soient réellement appliquées.

Malgré ses interventions, le Groupe de travail « Femmes migrantes et violences conjugales » n'a pas pu empêcher que la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul* soit affaiblie : la

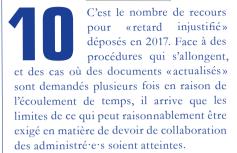
Suisse a en effet émis une réserve par rapport à l'art.59, qui prévoit l'octroi d'un permis autonome aux victimes de violences conjugales dans des cas particulièrement difficiles. Mais le groupe de travail ne baisse pas les bras pour autant, et garde espoir de faire un jour tomber cette réserve. Il a notamment rejoint un réseau d'ONG dont l'objectif est de jouer un rôle important dans l'amélioration de la mise en oeuvre de la Convention.

Quant à l'ODAE-romand, son comité souhaite toujours la publication d'un rapport thématique sur l'application et les violations de l'ALCP et de la jurisprudence, même si la réalisation de ce projet peut être compromise pour des raisons financières.

Eva KISS

la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

* Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre



Afin de mettre un terme à une attente plusieurs mois, voire des années avant que la réponse ne tombe - de plus en plus difficile pour les personnes concernées et de faire avancer la procédure, il est possible de déposer auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI) un recours spécifique pour « retard injustifié », dont le but est d'obtenir rapidement une décision. Suite à ces recours et à l'intervention du TAPI, l'OCPM a rendu des décisions positives, et le TAPI a octroyé quelques centaines de francs d'indemnités de procédure pour chaque cas.

Si obtenir ces indemnités n'était pas l'objectif poursuivi, leur octroi démontre que les tribunaux reconnaissent que l'allongement des procédures sans raison valable est constitutif d'une injustice.



Le travail de la consultation Assurances sociales est centré sur les problématiques que rencontrent les personnes migrantes en lien avec les assurances sociales. Il s'articule autour de deux axes: le conseil et l'aide aux personnes ou aux familles migrantes dont l'un des membres est atteint dans sa santé d'une part, et d'autre part l'accompagnement social de personnes migrantes pour des démarches d'obtention de prestations d'assurances sociales au sens large.

ATTEINTES À LA SANTÉ: DES CAS COMPLEXES

En 2017 la consultation a traité les dossiers de 99 personnes souffrant d'une atteinte à la santé, dont 44 femmes et 55 hommes. En ce qui concerne les origines nationales des titulaires de dossiers, la région la plus représentée est l'Amérique latine, avec 36 dossiers, suivie à parts presque égales de l'Union européenne avec 24 dossiers et des Balkans avec 21 dossiers, le solde de 18 dossiers se répartissant entre d'autres pays (Turquie, Philippines, Afrique du Nord, Érythrée, Chine).

Pour ces personnes, la consultation effectue toutes les démarches nécessaires auprès des différentes assurances sociales

et principalement auprès de l'assuranceinvalidité (AI) afin qu'elles puissent éventuellement bénéficier des prestations auxquelles elles ont droit. Dans la majorité des cas, il s'agit de personnes adultes (81 dossiers) qui en raison de leur atteinte à la santé ne peuvent plus exercer leur activité professionnelle.

Des dossiers de jeunes adultes ou d'enfants (17 dossiers) sont également traités dans cette consultation pour des demandes de prestations de l'Al. Il s'agit principalement de cas de jeunes ou d'enfants ayant rejoint leur(s) parent(s) en Suisse suite à un regroupement familial.

Les procédures pour l'obtention des prestations de l'Al sont longues et souvent difficilement compréhensibles pour les personnes concernées. À cela s'ajoute le fait que les personnes reçues dans la consultation ont eu, avant leur atteinte à la santé, des revenus très bas ou très irréguliers, ce qui rend souvent aléatoire l'obtention d'une rente. Pour celles et ceux qui obtiennent une rente, celle-ci demeure – à de rares exceptions près – si basse qu'il est nécessaire d'effectuer d'autres démarches pour compléter les revenus.

En ce qui concerne les enfants ou jeunes adultes pour lesquels nous demandons des prestations, les parents ne remplissent parfois pas les critères de condition de cotisations à l'Al au moment de la survenance de l'invalidité de leur(s) enfant(s). Ceux-ci ne peuvent alors pas prétendre à des prestations de l'Al, notamment des allocations pour impotent et des rentes extraordinaires, ce qui complique d'autant leur insertion dans une structure adaptée – principalement des ateliers protégés ou même des résidences – pour des motifs financiers.

UN SUIVI SOCIAL ÉTENDU POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PRESTATIONS

Au cours de l'année 2017, l'équipe de la consultation s'est agrandie afin d'offrir aux usagers-ères du CCSI un soutien social plus étendu en matière d'assurances sociales. La consultation a ainsi suivi les dossiers de 35 familles (parmi lesquelles plus d'un tiers de familles monoparentales) dont les besoins en matière de soutien administratif et social dépassaient les possibilités de réponse de la consultation École et suivi social, qui accompagnait déjà la plupart des familles pour des questions en lien avec l'accès à l'éducation et à la santé de leurs enfants.

En ce qui concerne les origines de ces 35 familles, 16 dossiers viennent de l'Union européenne, 12 dossiers d'Amérique latine, et le solde d'autres pays tels que les Philippines et le Kosovo.

La consultation a notamment aidé ces familles à faire valoir leur droit aux allocations familiales. Nous avons en effet constaté que nombre d'entre elles ne connaissent pas leurs droits, ou qu'il leur est difficile de convaincre leur employeur de faire les démarches nécessaires. Par ailleurs, plusieurs caisses de compensation tentent de refuser le droit aux allocations familiales pour les familles dont les enfants ne bénéficient pas d'un permis de séjour, et ce malgré les jurisprudences favorables en matière de domicile stipulant que les prestations des assurances sociales doivent être versées indépendamment du fait que la personne bénéficie ou non d'un permis de séjour.

La consultation a également offert un soutien aux familles pour des demandes de prestations complémentaires familiales cantonales. Ces dernières ne prennent pas en compte les situations réelles des familles en situation de précarité (contrats de travail instables et salaires variables), ce qui les rend

d'autant plus inaccessibles. Il est presque toujours nécessaire de présenter un grand nombre de justificatifs et de rédiger de multiples courriers explicatifs tout au long d'un processus qui peut durer plusieurs mois.

Bien que notre système de sécurité sociale soit relativement dense, il est de plus en plus complexe et fragmenté. Mais surtout, il n'est souvent pas adapté aux situations particulières de nos usagers-ères, pour lesquelles l'accompagnement offert par cette consultation est toujours plus précieux.

Catherine LACK Sandra GARLEJO



C'est le nombre d'annexes que nous avons dû joindre à une demande de prestations complémentaires déposée cette année. Ce chiffre illustre non seulement l'augmentation du travail administratif au sein de la consultation ces dernières années, mais également la complexification des situations et des démarches à effectuer pour obtenir les prestations permettant aux personnes que nous suivons de subvenir à leur entretien et à celui de leur famille.

Critères d'obtention de certaines prestations durcis, formulaires de demande de plus en plus détaillés et donc complexes à remplir, révisions de dossiers plus fréquentes, nécessité de s'adresser à plusieurs services pour obtenir diverses prestations d'un petit montant chacune pour subvenir à leur entretien ou à celui de leur famille - tous ces éléments expliquent que les personnes rencontrent de grandes difficultés à pouvoir effectuer seules les démarches pour l'obtention de prestations d'assurances sociales. Ces obstacles sont aussi des conséquences de la stigmatisation croissante des bénéficiaires, qui, à force, a fini par faire entrer dans l'inconscient collectif la suspicion d'abus des prestations sociales.

OPÉRATION PAPYRUS

Lancée en février 2017, l'opération Papyrus a fortement mobilisé le CCSI tout au long de l'année, mais nous occupe en fait depuis bien plus longtemps que cela. Cette opération, qui vise à faire sortir de l'ombre et de la précarité un nombre important de personnes sans statut légal à Genève, a été minutieusement préparée par un groupe d'experts réunissant, sous la houlette du Département de la sécurité et de l'économie (DSE) de Pierre MAUDET, des représentant es des autorités cantonales et des associations actives auprès des personnes sans statut légal, dont le CCSI.

Pendant plus de six ans, le CCSI a amené au sein de ce groupe des contributions et des propositions basées sur son expertise et son excellente connaissance du terrain. Grâce à notre apport, les solutions élaborées dans le cadre du groupe d'experts sont adaptées aux réalités de terrain et l'opération Papyrus a pu se déployer sans mauvaises surprises.

INFORMATION

Dès le lancement officiel de l'opération, le CCSI était en première ligne pour informer l'ensemble des acteurs, partenaires du réseau et communautés concernées. Après avoir co-organisé et animé la première soirée d'information destinée aux personnes concernées par l'opération, qui a réuni près de 2000 personnes au Palladium le 28 février (voir photo ci-contre), le CCSI a participé à de nombreuses autres séances tout au long de l'année.

En outre, les permanentes du CCSI ont porté une grande attention à l'évaluation des critères de régularisation et répondu aux nombreuses questions des familles sans statut légal que suscite cette perspective nouvelle. Parmi les dossiers que nous suivons, nous avons également identifié les familles qui répondaient aux critères de durée de séjour

fixés dans le cadre de l'opération Papyrus et les avons contactées directement afin de les inciter à se rendre dans les permanences pour évaluer leur situation. Nous avons mené ces démarches au lancement de l'opération, ainsi qu'à la rentrée scolaire.

PERMANENCES ET SUIVI DE DOSSIERS

Grâce au soutien du BIE, le CCSI a pu engager un juriste à 40 %, Mehmet ARAS, dès le mois de mars 2017. Nous avons ainsi pu assurer le suivi des dossiers de régularisation ainsi qu'une participation régulière aux permanences communes mises sur pied par les associations membres du Collectif de soutien aux sans-papiers pour répondre à l'importante demande générée par l'opération. En une année, les associations et syndicats ont effectué plus de 4500 consultations, ce qui représente environ 3 000 personnes reçues. Les permanences servent de porte d'entrée au dispositif en permettant aux personnes de faire



évaluer leur situation par des professionnel·le·s, puis d'être informées sur le processus et les documents à fournir afin qu'elles puissent préparer leur dossier. Elles les aident aussi, le cas échéant, à comprendre les raisons qui les empêchent de déposer une demande de régularisation dans ce cadre. Enfin, les permanences ont pour rôle de répartir entre les associations les dossiers prêts à être déposés, afin de fournir aux personnes un e mandataire chargé e du suivi juridique du dossier. Fin 2017, le CCSI avait une cinquantaine de dossiers Papyrus en cours à différents stades de la procédure.

SUIVI POLITIQUE

Le CCSI continue de jouer un rôle central dans l'évolution politique de ce dossier, et participe notamment au groupe de pilotage du projet, ainsi qu'au groupe technique consacré au traitement des dossiers. De nombreux enjeux se jouent quant à l'avenir de ce projet pilote prévu pour une durée de deux ans, comme la pérennisation et l'éventuelle extension de cette opération au-delà des frontières cantonales.

Nous avons par ailleurs mené un important travail d'information auprès de nos partenaires dans les autres régions de Suisse, essentiellement par le biais de la Plateforme nationale pour les sans-papiers. Le canton de Genève jouant ici les pionniers, la mise sur pied et le déploiement de cette opération sur le terrain suscitent à la fois un vif engouement et de nombreuses questions de la part de nos homologues dans les autres cantons.

Enfin, l'opération suscite un intérêt marqué dans le monde académique, et le CCSI participe à plusieurs études et recherches menées autour de l'opération Papyrus, en apportant son expertise ainsi que

des cas concrets et des données utiles à la recherche. Il contribue aussi à l'évaluation officielle du projet par l'Université de Genève.

RENDEZ-VOUS FIN 2018

Une année après son lancement, alors que plus d'un millier de personnes ont déjà pu régulariser leur situation et peuvent désormais mieux défendre leurs droits, l'opération Papyrus constitue une importante avancée qui suscite les espoirs de la population sans statut légal à Genève et ailleurs. À mi-parcours, le CCSI tire donc un bilan très positif de ce projet pilote et se réjouit de continuer à contribuer à son succès jusqu'à la fin 2018... et, espérons-le, au-delà!

L'OPÉRATION PAPYRUS EN BREF

Projet pilote d'une durée de deux ans, l'opération Papyrus implique le canton de Genève, la Confédération (SEM) et les associations de défense des personnes sans statut légal. Elle vise à régulariser selon une procédure simplifiée, rapide et objective, les personnes qui remplissent les critères suivants:

- Cinq ans de séjour continu à Genève pour les familles avec enfants scolarisés, dix ans pour les autres catégories (familles avec enfants non scolarisés, couples mariés sans enfants et célibataires);
- Indépendance financière complète, démontrée notamment par l'existence d'un ou plusieurs emploi(s);
- Intégration réussie, démontrée par un niveau A2 en français oral et, le cas échéant, par la scolarisation des enfants;
- Absence de condamnation pénale, attestée par un extrait de casier judiciaire.

Les critères sont cumulatifs et doivent être dûment documentés. Chaque dossier fait l'objet d'un examen individuel par les autorités cantonales et fédérales.

FEMME, TU ES BELLE...

Au début de l'année 2017, le CCSI a eu la chance de réaliser un très sympathique projet: organiser une nouvelle représentation de la pièce « Femme, tu es belle quand tu luttes pour la vie ». La pièce est tirée des histoires de vie des participantes de l'atelier de théâtre Femmes d'ailleurs et d'ici du Rési-F (un réseau interculturel d'échanges de savoirs pour les femmes), qui « se racontent là-bas et ici, nous font écouter chansons et poèmes qui parlent de chez elles et font résonner en nous des sentiments puissants: le tourment de l'amour, l'injustice, la violence, l'espoir... ».

La pièce avait été jouée pour la première fois à guichets fermés à la Maison de quartier de la lonction. Plusieurs membres du comité CCSI l'avaient alors vue et souhaitaient permettre aux nombreuses personnes qui n'avaient pas pu assister à cette représentation de voir le spectacle. En parallèle, deux autres associations (le CEFAM et l'Association culturelle musulmane meyrinoise) avaient eu la même idée. C'est donc à trois associations que nous avons organisé cette soirée au Théâtre Forum Meyrin, en étroite collaboration avec F-Information qui avait créé le groupe de théâtre à l'origine de la pièce. L'envie des comédiennes - pour lesquelles cela était un véritable défi de trouver dans leurs vies bien remplies le temps de répéter et le courage de rejouer la pièce dans une salle aussi grande – et l'énergie de la metteure en scène Catherine HESS ont fait le reste.

Au final, la soirée du 25 mars 2017 a connu un grand succès: près de 250 personnes ont assisté au spectacle et se sont délectées des plats préparés par le CEFAM. Portées par l'enthousiasme du public, les comédiennes sont sorties ravies de cette expérience. Nous tenons ici à remercier très chaleureusement le Théâtre Forum Meyrin, le Bureau de l'intégration des étrangers et la commune de Meyrin: leur précieux soutien logistique et financier nous a permis de couvrir les frais et de défrayer les comédiennes. Une belle aventure et un beau projet!



En tant qu'acteur central dans le domaine de la défense des personnes migrantes à Genève, le CCSI consacre une partie de son travail à (in)former non seulement ses membres et ses usagers·ères, mais également ses partenaires et le public sur les enjeux liés aux migrations. Pour ce faire, le CCSI publie régulièrement divers documents en plus de ses périodiques habituels, participe à des événements à l'intention du grand public et se tient à disposition des médias pour répondre à leurs demandes. Il joue également un rôle important vis-à-vis du réseau, en relayant les informations, pétitions et événements de ses partenaires.

MODERNISATION DU SITE INTERNET

En 2017, le CCSI a mené à bien un important projet dans le domaine de la communication en modernisant de fond en comble son site internet. Grâce au généreux soutien de la Ville de Genève et de la Loterie romande, nous avons pu complètement repenser le site afin de le rendre plus accessible aux différents types d'utilisateurs-trices.

Une partie du contenu a été repris et organisé de manière à mieux le mettre en valeur, mais la majorité des pages ont dû être créées pour cette nouvelle version. C'est le cas de la section destinée aux personnes migrantes: un ensemble de pages faciles d'accès, contenant toutes les informations utiles à notre public, intégralement traduites dans les trois langues les plus parlées par nos usagers-ères (espagnol, portugais et anglais).

Les pages s'adressant aux personnes, fondations privées ou institutions qui souhaitent soutenir le travail du CCSI sont également nouvelles. Les projets que nous menons actuellement sont ainsi mieux présentés. Autre nouveauté, notre site offre désormais la possibilité de faire des dons en ligne, grâce à une interface rapide et simple d'utilisation.

INFORMATION AUX MEMBRES ET AUX USAGERS-ÈRES

Le *CCSI-Info* est le bulletin d'information destiné aux membres de l'association ainsi qu'aux partenaires du réseau. Il est paru six fois en 2017. On y trouve des sujets touchant l'actualité migratoire, des prises de position concernant les votations, ou encore des aperçus de notre travail sur le terrain.

À noter que le CCSI informe également les personnes qui le souhaitent des événe-

ments en lien avec la migration par le biais de courriels et en alimentant régulièrement son site internet

Le CCSI produit également Horizon à l'intention de ses usagers-ères, pour les informer des derniers développements dans la politique migratoire, mais aussi leur fournir conseils, adresses et ressources utiles. Horizon est traduit en espagnol, portugais et anglais, et paraît deux fois par année, aux moments de forte affluence dans nos locaux.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Répondre aux demandes de journalistes, sur des questions de fond, des détails techniques, ou pour les mettre en contact avec des personnes migrantes prêtes à témoigner de leur situation fait partie du travail du CCSI. En 2017, les sollicitations ont été particulièrement nombreuses en raison du lancement de l'opération Papyrus. Du simple coup de fil à l'interview pour un article de fond en passant par la conférence de presse, le CCSI est intervenu près d'une trentaine de fois auprès de différents medias.

EXPERTISE ET FORMATION

L'expertise du CCSI, acquise sur le terrain et dans les consultations au fil des années, est aujourd'hui largement reconnue et recherchée par les spécialistes, les membres du réseau, les médias, les partenaires politiques et le grand public. Le nombre et la diversité des sollicitations venant de l'extérieur reflètent la crédibilité du CCSI auprès du réseau social genevois, qu'il soit associatif ou institutionnel.

LE CCSI DANS LES ÉCOLES

Nous sommes ainsi fréquemment contactés par des élèves ou étudiant-e-s, allant de l'école obligatoire à la recherche post-doctorale, et répondons très volontiers à leurs demandes. Le CCSI est par ailleurs membre du collectif Migr'asile, qui regroupe différentes associations actives dans le domaine du droit d'asile et des étrangers appelées à intervenir dans des classes sur le thème de la migration. En 2017, le CCSI est intervenu à trois reprises

pour parler de son travail devant des classes des Écoles de culture générale genevoises.

ENSEIGNEMENT ET CONTRIBUTION À LA RECHERCHE

Des permanentes du CCSI ont en outre donné des enseignements dans les différents lieux de formation du canton (Université, Hautes écoles et formation professionnelle). Nous avons également contribué à plusieurs recherches sur des thématiques touchant à notre travail, comme l'opération Papyrus, l'accès aux prestations, les femmes migrantes victimes de violences conjugales, ou encore la politique d'intégration.

EXPERTISE THÉMATIQUE

En raison de sa longévité, le CCSI est aussi sollicité par divers partenaires en raison de sa connaissance fine des réalités du terrain d'hier et d'aujourd'hui. En 2017, le CCSI a notamment contribué à l'organisation d'une table

ronde sur les travailleurs-euses sans statut légal dans le cadre de la semaine d'action contre le racisme et participé à la journée « La solidarité dans tous ses états » à Plan-les-Ouates.

FORMATIONS REÇUES

Le CCSI favorise autant que possible la formation continue de l'équipe salariée. Ainsi en 2017, toute l'équipe a suivi une formation sur l'écoute active, dans le but de se familiariser avec des techniques nous permettant de mieux communiquer avec nos usagers·ères. Des permanentes ont également suivi des formations en droit des étrangers et dans le domaine des assurances sociales. Enfin, grâce à la générosité de la Ville de Genève, les deux responsables de la coordination ont suivi une formation en gestion de projets. Spécialement destinée aux associations subventionnées, cette formation nous est très utile pour notre travail quotidien.



TRAVAIL EN RÉSEAU

Le CCSI est fortement impliqué dans le réseau associatif genevois. Cet engagement est porté tant par la responsable des relations extérieures que par les autres permanentes ou par des membres du comité. Ci-après, un aperçu non exhaustif de ces activités diverses, qui s'ajoutent à celles présentées dans les pages dédiées aux consultations.

DISPOSITIF CANTONAL D'INTÉGRATION

Le CCSI est l'une des plus importantes organisations actives auprès des populations migrantes à Genève et entretient à ce titre un partenariat très étroit avec le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE). Le CCSI est ainsi membre du Groupe de suivi du Programme cantonal d'intégration (PIC), une délégation de cinq associations actives dans le domaine de l'intégration qui rencontre régulièrement le délégué à l'intégration pour discuter des différents volets du dispositif cantonal en matière d'intégration et faire office de relais entre le BIE et les associations de terrain.

Le CCSI participe également au groupe de pilotage du Réseau d'accueil genevois (RAG). Impulsé par le BIE, le RAG réunit les acteurs du réseau s'adressant aux personnes nouvellement arrivées à Genève afin de coordonner leurs actions en matière d'accueil et de primo-information.

MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le CCSI est membre du CAPAS (Collectif d'associations pour l'action sociale) depuis sa création, et a rejoint le comité en 2016. Grâce aux échanges qu'il favorise entre les acteurs du mouvement associatif genevois, l'action du CAPAS vise à défendre la spécificité du travail associatif et à renforcer les relations des associations avec l'État dans le sens d'un véritable partenariat. Cette année au sein du CAPAS, le CCSI s'est notamment fortement investi sur la question du report de charges de l'État envers les associations, ainsi que pour l'organisation d'une série de lunchs thématiques, dont un sur le thème «Santé, migration et précarité».

PERSONNES SANS STATUT LÉGAL

Une part importante des usagers ères du CCSI est sans statut légal. Face aux réalités complexes qui sont les leurs, nous menons un intense travail en réseau pour défendre au mieux les droits de ces personnes parmi les plus précaires et vulnérables que compte le canton. L'année 2017 a bien sûr été marquée par le lancement de l'opération Papyrus, mais notre

travail de fond s'est poursuivi dans d'autres espaces. Le CCSI est par exemple membre du bureau et du comité du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, ainsi que de plusieurs groupes de travail sur des thèmes tels que la santé, le travail dans l'économie domestique, ou encore l'accès à la justice.

Le CCSI participe également activement aux travaux de la Plateforme nationale pour les sans-papiers et a notamment fait partie de la délégation de la Plateforme qui a rencontré début 2017 la vice-directrice du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Cornelia LÜTHY, pour une discussion autour du traitement des cas de rigueur.

RENCONTRES AVEC LE RÉSEAU

En 2017, afin d'entretenir les liens avec ses partenaires au sein du monde associatif ou institutionnel – essentiels au bon fonctionnement du réseau genevois – le CCSI a notamment rencontré le responsable des épiceries Caritas, les assistantes sociales du service de pédiatrie aux HUG, l'Association des familles monoparentales et l'Office de la formation professionnelle et continue.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

ÉQUIPE SALARIÉE

Permanence d'accueil et information

Sandra GARLEJO Catherine ROSSI Teresa LOURENÇO Eugénie JABAKJI

Consultation

Petite enfance, santé et genre

Laetitia CARRERAS

Consultation École et suivi social

Christine PITTET
Amanda SCHROEDER
Teresa LOURENÇO

Consultation Assurances sociales

Sandra GARLEJO Catherine LACK

Consultation Permis de séjour

Eva Kıss

Suivi juridique opération Papyrus

Mehmet ARAS

Coordination

Laure FAESSLER

Communication et relations extérieures

et relations exter

Marianne HALLE

Entretien des locaux

Neibere Fazlıjı Zuka

STAGIAIRES

Consultations École et suivi social + Petite enfance, santé et genre

Claudia Pereira (janvier à novembre) Loïse Sierro (novembre et décembre)

Permanence d'accueil et information

Eugénie JABAKJI (janvier à mars)

Consultation Assurances sociales

Mehmet ARAS (janvier à mars)

ORGANES DE L'ASSOCIATION

Comité (dès l'AG de mars 2017)

Viviane GONIK, *Co-présidente*Sophie DE WECK HADDAD, *Co-présidente*Anna BALDACCI

Anne-Marie BARONE

Mariana Duarte Mützenberg

Rosita FIBBI

Emilie FLAMAND LEW

Yamama NACIRI

Aurélie PERRIN, Trésorière

Catherine LACK, *Représentante du personnel* (suppléante : Laetitia CARRERAS)

Secrétariat (dès le Comité d'avril 2017)

Viviane Gonik, *Co-présidente*Sophie de Weck Haddad, *Co-présidente*Laure Faessler
Marianne Halle



SOUTIENS FINANCIERS

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés remercie chaleureusement les personnes et institutions qui soutiennent financièrement ses activités. Notre sincère reconnaissance va à l'ensemble des collectivités publiques et privées qui appuient financièrement le CCSI, sans lesquelles il aurait été impossible de mener à bien les tâches mentionnées dans ce rapport.

PROJETS

Projet « Des enfants avant tout! Défendons les droits des enfants sans statut légal!»

La Fondation sesam et la Fondation Gandur pour la jeunesse se sont engagées à soutenir le projet pendant trois ans (2017-2019) après avoir déjà soutenu notre action en faveur des enfants sans statut légal de 2014 à 2016. C'est une très belle marque de confiance pour nous.

Investissements

La Loterie Romande et une autre fondation genevoise ont soutenu les investissements nécessaires au développement de notre base de données et de notre site internet, ainsi que l'achat d'un photocopieur.

Accueil et information et opération Papyrus

Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) a soutenu dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC) un projet de renforcement de notre dispositif d'accueil et d'information grâce au financement de 60 % d'un poste, ainsi que la création d'un poste de juriste à 40 % pour assurer le suivi juridique des demandes de permis déposées dans le cadre de l'opération Papyrus.

FONCTIONNEMENT

- Le Département de la sécurité et de l'économie de l'État de Genève (subvention).
- Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève (subvention).
- L'Office fédéral des assurances sociales (subvention).
- Les communes d'Aire-la-Ville, Bardonnex, Bernex, Carouge, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Confignon, Dardagny, Grand-Saconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Vernier, Versoix et Veyrier (subventions).

Le CCSI remercie pour leur soutien Monsieur Nicolas ROGUET, délégué à l'intégration du Canton de Genève, et Madame Vanessa DAHAN, responsable de l'Unité vie associative de la Ville de Genève, ainsi que l'ensemble de leurs équipes respectives.

Que soient également remerciés nos membres, privés ou institutionnels, les usagers-ères ainsi que tou-te-s les ami-e-s du CCSI qui, par leur contribution financière, permettent au CCSI de conserver une certaine indépendance et, partant, son engagement militant.











Cette année clôt notre contrat de prestations 2014-2017 avec le Canton de Genève. Conformément à ce que nous avions budgété, nous enregistrons un déficit de plus de 53 000.- CHF (avant répartition avec le canton), qui nous permet d'utiliser entièrement la provision que nous avions pu constituer grâce aux bénéfices réalisés en 2014 et 2015. Sur les quatre exercices du contrat de prestations, nous parvenons à un résultat cumulé de -4378.- CHF (avant répartition avec le Canton), soit 0.13 % des charges cumulées.

Les charges de personnel ont augmenté en 2017 en raison de l'engagement d'une chargée de projet pour l'accueil et l'information à 60% ainsi que celui d'un juriste à 40% pour assurer le suivi des demandes de permis déposées dans le cadre de l'opération Papyrus. Grâce à nos efforts en matière de recherche de fonds-tant auprès d'institutions publiques ou privées qu'auprès de nos membres et sympathisants - ainsi qu'à l'utilisation des bénéfices réalisés en 2014 et 2015, nous avons pu financer ces charges supplémentaires. Le BIE a soutenu financièrement la création des postes susmentionnés et les fondations sesam et Gandur pour la Jeunesse se sont engagées à verser chacune 20000.- CHF par an de 2017 à 2019 pour soutenir notre action pour la défense des droits des enfants sans statut légal. Ce soutien financier est indispensable pour assurer l'accompagnement des familles qui s'adressent à nous. Les appels aux dons que nous avons lancés auprès de nos membres et sympathisants ont rencontré un très bon écho. Les communes ont également répondu présentes avec près de 30 000.- CHF de subventions ponctuelles, dont plus de 10 000.- CHF destinés à la mise en œuvre de l'opération Papyrus.

À noter enfin que suite à un avis de droit demandé par le Grand Conseil, le Conseil d'État nous a rétrocédé la coupe de 1% qu'il avait décidé d'opérer dans notre subvention malgré l'absence d'un vote du parlement. Nous avons donc reçu la subvention prévue par notre contrat de prestations.

La société Bonnefous Audit SA, agréée en qualité d'expert-réviseur au sens de la Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, a révisé les comptes selon les normes d'audit suisses établies par la Chambre fiduciaire.

ACTIF	2017	2016
Liquidités	66 059	216830
Actifs transitoires	159 119	55826
Actif circulant	225 178	272 656
Matériel et informatique	11010	17 695
TOTAL DE L'ACTIF	236 188	290 35 1
PASSIF		
État de Genève	0	36769
Charges à payer	63 860	49 709
Total capitaux étrangers	63 860	86 478
Fonds affectés	18024	34 135
Fonds attribués générés	112 600	111400
Réserves provenant de bénéfices cumulés	58 339	59428
Bénéfice/Perte de l'exercice	-16 635	-1089
Capital de l'association	154304	169739
TOTAL DU PASSIF	236 188	290 351

CHARGES	2017	2016
Frais de personnel	774895	640 927
Charges de locaux	78 3 5 5	77 663
Charges administratives	61 547	59 480
Charges liées aux activités et projets	22 492	9 390
Amortissements	16111	4 706
TOTAL DES CHARGES	953 400	792 166
PRODUITS		
Canton de Genève	377 280	373 507
Ville de Genève	181 400	183 400
Confédération (OFAS)	77 000	77 000
Communes	29800	25750
Projet Accueil et primo-information (BIE-PIC)	120 000	20 000
Recherche de fonds (fondations)	42 669	74 178
Dons membres et sympathisants	15420	13 034
Cotisation des membres	12890	16240
Contributions usager·ères	6810	6860
Prestations et autres produits	21 082	15937
TOTAL DES PRODUITS	884351	805 906
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-69 049	13 740
Résultat financier	-466	-278
Charges sur exercices antérieurs		-8 000
Résultat des fonds affectés	16 111	-9816
Résultat avant répartition avec le Canton	-53 403	-4354
Resultat availt repartition avec le Canton	-33 403	-4 3 3 4
Part subvention provisionnée	36769	3 266
•		
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE L'EXERCICE	-16635	-1089

FONDS AFFECTÉS	2017	2016
Fonds École et suivi social		
Fonds affectés initiaux	0	14709
Don Fondation Gandur pour la Jeunesse	20 000	25 452
Don Fondation sesam	20 000	12726
Utilisation du fonds	-40 000	-52887
	0	0
Fonds Accueil et information		
Fonds affectés initiaux	2053	0
Subvention BIE (PIC)	120 000	20 000
Utilisation du fonds	-120 000	-17947
	2053	2053
Fonds d'investissement		
Fonds affectés initiaux	14387	9610
Don Loterie Romande	0	16000
Don autre fondation	2 6 6 9	20 000
Transfert au fonds différé	-9427	-22 401
Utilisation directe du fonds	-2669	-8822
	4960	14387
Fonds différé d'investissements		
Fonds affectés initiaux	17695	0
Transferts	9427	22 401
Amortissements	-16111	-4706
	11011	17 695
SOLDE DES FONDS AFFECTÉS	18024	34135
FONDS GÉNÉRÉS	2017	2016
Avances de frais de procédure		
Dotation initiale	1400	3 000
Utilisation du fonds	-1600	-3 100
Réalimentation du fonds	2800	1 500
	2600	1400
Fonds de roulement	80 000	80 000
Soutien ponctuel aux salaires	30 000	30 000
SOLDE DES FONDS GÉNÉRÉS	112 600	111400

CERCLE DES AMI·E·S DU CCSI

Créé en 2014, le Cercle des ami·e·s du CCSI est composé de personnalités romandes issues d'horizons différents qui défendent toutes à leur manière des valeurs qui nous sont chères dans le cadre de leurs activités. En rejoignant le Cercle des ami·e·s, elles ont accepté de manifester ouvertement leur soutien au CCSI et à ses activités, et de mettre ainsi leur renommée au service de la cause des personnes migrantes que nous défendons au quotidien. Nous leur en sommes très reconnaissants et les remercions pour leur engagement. À ce jour, le Cercle des ami·e·s du CCSI est composé de:

- Mme Lorenza Bettoli Musy, sage-femme et conseillère en santé sexuelle;
- M. Alain BOLLE, directeur du CSP;
- M. Patrick Chapatte, dessinateur de presse;
- Mme Ruth Dreifuss, ancienne présidente de la Confédération;
- Mme Denise EFIONAY-MÄDER, directrice adjointe du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel;
- M. Dominique Froidevaux, directeur de CARITAS;
- M. André Langaney, généticien, professeur honoraire de l'Université de Genève;
- Me Jean-Bernard WAEBER, avocat.

NOUS SOUTENIR

Le CCSI est une association qui, en plus des subventions publiques qu'elle reçoit, a besoin de votre soutien pour son fonctionnement. Vous souhaitez appuyer notre action en faveur des personnes migrantes? Vous pouvez:

- devenir membre en versant une cotisation individuelle de Fr. 60.-par année (Fr. 150.-pour les membres collectifs);
- faire un don (CCP 12-21188-7): quel qu'en soit le montant, nous en ferons bon usage.

D'avance un très grand merci!

